

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES
Article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AOUT 2026

Nombre de Conseillers			
Composant le Conseil :	19	Représenté(es) :	5
En exercice :	19	Excusé(es) :	1
Présents :	12	Non excusé(es) :	1

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE QUATRE AOUT A DIX HUIT HEURES, le Conseil Municipal de la Ville des Mathes-La Palmyre s'est assemblé sous la présidence de Madame BASCLE Marie, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 30 juillet 2026 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS : M. BASCLE, D.FRADIN S. THIRÉ, D. CHEVALIER, C. LEYRAUD, F.XDEGORCE-DUMAS, L. PICON, A. LAVAUD, B. LARGETEAU, H. LEFEBVRE, A.JOUBERT, M. MAZUREK

ABSENTS REPRÉSENTÉS : C. AUGUSTIN à S. THIRÉ, P. SAENZ à A. LAVAUD, K. GAUMERY à M. BASCLE, L. MOUCHET à D. FRADIN, C. ROCHEREAU à F.X DEGORCE-DUMAS

ABSENT EXCUSÉ : R. PRUNIER

ABSENTE NON EXCUSÉE : K. HARRACCA

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : I. PICON

DISPOSITIONS ORGANIQUES

POINT 1 Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal **Unanimité**

POINT 2 Désignation des représentants de la commune au sein du
Conseil Portuaire du Syndicat mixte Portuaire Estuaire Royan
Océan La Palmyre **Unanimité**

FINANCES

POINT 3 Subvention exceptionnelle à l'Association « La Vague positive » pour
l'organisation du Festival Palm'Fest 2025 **Unanimité**

POINT 4 Subvention exceptionnelle à l'Association « La Vague positive » pour
l'organisation du Festival Palm'Fest 2026 **Unanimité**

POINT 5 Décision modificative n°3 après Budget Primitif 2026 **Unanimité**

A/ Questions diverses

Affiché le 5 août 2026

Le Maire des Mathes – La Palmyre
Marie Bascle

